

Commune de Lurcy

Procès verbal du conseil municipal

Séance du mercredi 9 novembre 2022 à 19h

L'an deux mil vingt-deux, le 9 novembre à 19h, le Conseil municipal de la commune de Lurcy, dûment convoqué le 5 octobre, s'est réuni sous la présidence de Nathalie Bisignano, Maire, dans la salle du Conseil Municipal

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 10 votants : 10

Présents : N.Bisignano, B.Denis, P.Eckert, C.Fontan-Dubourg, N.Di Nucci, L.Dulac, JM Pramayon, M.Villuendas.

C.Schneider, C.Cordier

Excusé : F.Duret

Secrétaire de séance : Corinne Fontan

Arrivée de N Di Nucci : 19 h 08

La séance du Conseil commence à 19h

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des personnes excusées.

Le Conseil Municipal :

- Approuve à l'unanimité le procès verbal de la séance précédente.
- Délibère à l'unanimité le plan de division de la ferme Jomet en 5 lots promis à la vente tel que proposé par l'entreprise Cosmos Géomètres Experts. N Di Nucci ne participe pas au vote, venant d'arriver.
- Retient à l'unanimité l'offre de l'entreprise Cosmos Géomètres Experts pour le bornage de la ferme Jomet pour un montant de 3080,70€ HT et le devis concernant la maîtrise d'œuvre (suivi chantier VRD, bornage, et cahier des charges) pour un montant de 8 000€ HT.
- Autorise à l'unanimité madame le Maire à déposer et signer la Déclaration Préalable de division foncière concernant la ferme Jomet.
- Délibère à l'unanimité pour autoriser la vente du lot n°02 de la ferme Jomet d'une surface de 247m2 et pour un montant de 150 000€ net vendeur.
- Avis sur rampe accès église : le conseil Municipal décide d'attendre un rendez-vous avec Monsieur Serge Gomes (Mission Handicap et accessibilité de la Mission Départementale de l'Ain)
- Etudie la demande d'un club de tarot dont le siège est actuellement sur Montceaux et qui souhaiterait pouvoir utiliser la salle polyvalente de Lurcy tous les lundis de 16h30 à 18h30, en mettant son siège à la mairie de Lurcy. Madame le maire rappelle que la commune verse actuellement des subventions aux associations communales et qu'en cas de réponse positive, il faudra établir une convention de location hebdomadaire de la salle, définir le montant de participation aux frais de chauffage et que quelqu'un se charge de venir ouvrir et fermer la salle chaque lundi. Le Conseil Municipal délibère à 7 voix pour et 1 contre (Christelle Cordier), 2 abstentions (Nathalie Bisignano et Lætitia Dulac), pour la signature de cette convention de prêt hebdomadaire, pour une location annuelle de 400 euros, réévaluée tous les ans.
- entend lecture du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable du Syndicat des Eaux
- entend les informations suivantes :
 - est informé que madame le Maire a répondu au mail d'un administré demandant l'extinction des candélabres pour lui expliquer pourquoi ce dossier étudié en 2020 n'a pas été adopté.
 - est informé d'une DIA pour la propriété Billaud/Chianale

- donne lecture d'une lettre anonyme reçue en mairie le 7 novembre et de la réponse rédigée par madame le Maire ; les deux documents seront affichés sur le panneau municipal pour être portés à la connaissance de tous les habitants.

- est informé de divers RV de madame le Maire : démarrage de chantier avec Sogetrel et Sobeca concernant la baguette fibre mardi 18 octobre à 8h, avec Suez mardi 19 octobre à 8h, avec N.Mock d'Horizon Immobilier mardi 19 octobre à 9h (le CR de cette rencontre a été fait à la réunion de commission), avec le service ADS jeudi 3 novembre de 9h30 à midi, avec un administré pour 2 RV (6/10 et 7/11) concernant les impôts fonciers.

-décide d'instaurer un sens de circulation identique aux bus sur le parking centre-bourg à l'aide d'une signalétique.

- Entend un rapide CR des commissions intercommunales et des conseils d'école .

Clôture de la séance à 21h32.

Le Maire,

Nathalie BISIGNANO



Le secrétaire de séance,

Corinne FONTAN

